

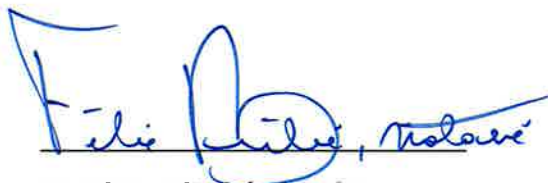
**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE CACOUNA**

**AVIS PUBLIC**

Concernant la demande de dérogation mineure à la construction d'une remise sur un terrain situé au 232, chemin de la Pointe-à-Moreault, Cacouna (Québec) G0L 1G0, **AVIS PUBLIC** est donné de ce qui suit :

1. Le 15 février, une demande de dérogation mineure a été complétée afin de rendre conforme la construction d'une remise dont la superficie, additionnée à la superficie du garage existant, excèdera la superficie maximale permise pour ce type de bâtiment;
2. Plus spécifiquement, les propriétaires de cet immeuble désirent que le Conseil leur accorde la permission de déroger aux normes prévues à l'article 7.3.2 du *Règlement de zonage N° 19-08-2*, afin qu'ils puissent ériger une remise qui portera la superficie totale de l'ensemble des bâtiments complémentaires à 135,8 m<sup>2</sup> alors que la superficie maximale autorisée est de 120 m<sup>2</sup>;
3. Conformément aux dispositions du règlement mentionné ci-dessus, le conseil avise la population qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance ordinaire du lundi 8 mars 2021 à 19h30;
4. Cette séance devant se tenir à huis clos en raison des mesures sanitaires mises en place par les autorités gouvernementales, la procédure de consultation prévue lors de la séance où le conseil doit se prononcer sur la demande de dérogation mineure doit être remplacée par une consultation écrite annoncée 15 jours au préalable par un avis public, le tout conformément au décret numéro 102-2021 du 5 février 2021;
5. En conséquence, lors de la séance mentionnée ci-dessus, le conseil se prononcera sur la demande de dérogation mineure sans que les personnes intéressées par cette demande puissent s'y faire entendre;
6. Toutefois, toute personne intéressée par cette demande peut transmettre ses objections et/ou remarques par courriel au directeur général au [fberube@cacouna.ca](mailto:fberube@cacouna.ca) ou via un envoi postal au 415, rue Saint-Georges, Cacouna (Québec) G0L 1G0.

Donné à Cacouna ce 22<sup>e</sup> jour du mois février de l'an 2021.



**M<sup>e</sup> Félix Bérubé, notaire**  
Directeur général &  
secrétaire-trésorier